



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de création
29-mai-2015

Date de révision
15-févr.-2022

Version
5

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	Produits de fibre de verre à filament continu: Voile (pva)
Synonymes	VL FA16, VL FA17, VL W125-EB6, VL W182-EB007
Code du produit	OCCM00002
Utilisation recommandée	Industriel
Adresse du fournisseur	Owens Corning Composite Materials, LLC One Owens Corning Parkway Toledo, Ohio 43659
Téléphone de l'entreprise	1-800-GET-PINK ou 1-800-438-7465
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24	Chemtrec 1-800-424-9300 or 1-703-741-5970 CCN17393
Numéro d'appel d'urgence	1 419 248-5330 (après 17 h HNE et lors des week-ends)
Adresse de courriel	productcompliance@owenscorning.com
Site Web de l'entreprise	http://www.owenscorning.com/

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut réglementaire de l'OSHA	Ce produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement Hazard Communication Standard de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) Ce produit est considéré comme un article. La définition d'article selon 29 CFR 1910.1200(c) est la suivante : un "article" est un produit manufacturé autre que sous la forme d'un liquide ou de particules : (i) qui est mis sous une forme spécifique ou transformé durant la fabrication ; (ii) qui a une fonction finale dépendant totalement ou partiellement de sa forme ou de son dessin en usage final ; et qui dans des conditions d'usage normal ne libère pas plus que de très faibles quantités ou traces de produits chimiques dangereux (tels que définis au paragraphe (d) de cette section) et n'induisent pas de risque physique ou de danger pour la santé des employés
Statut réglementaire SIMDUT	Ce produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement canadien sur les produits dangereux DORS / 2015-17 Les produits en fibre de verre à filament continu (CFGF) sont considérés comme des articles manufacturés. La définition d'article manufacturé donnée par la Loi sur les produits dangereux L.R.C. (1985), ch. H-3 est la suivante : article fabriqué selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits

Éléments d'étiquetage

Ce produit n'est pas classé selon le Système Général Harmonisé (SGH)

HNOC (danger non classé autrement)

- Non applicable

Autres informations

- Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Elles peuvent causer des démangeaisons temporaires dues à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Dans des conditions d'utilisation normales, ces produits peuvent libérer des poussières et des fibres non-respirables (PNCA, poussières non-classifiées autrement). Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple broyage, concassage) ces produits peuvent libérer des très petites quantités de particules respirables, certaines d'entre elles peuvent être assimilables à des fibres en termes de rapport l/d (ce qu'on appelle "éclats").

Toxicité aiguë inconnue

- Non applicable

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants du produit

Fibres de verre en filaments continus 60 - 100 %

Liant d'alcool polyvinylique durci 0 - 40 %

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Continuous filament glass fiber, non-respirable	-	60 - 100	*

*Le pourcentage (concentration) exact de la composition est retenu comme un secret commercial ou pour couvrir un groupe de produits sensiblement similaires

Les autres composants de ce produit ne sont pas dangereux ou sont présents en quantités suffisamment faibles pour ne pas atteindre les seuils réglementaires de publication. Ces composants ne contiennent aucune substance ou impureté qui influencerait la classification de ce produit

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux

- NE PAS frotter ou égratigner les yeux
- Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau

- NE PAS frotter ou égratigner la zone touchée
- NE PAS utiliser une eau tempérée, car celle-ci pourrait ouvrir les pores de la peau, causant une pénétration encore plus importante des fibres et poussières
- Laver la peau à l'eau et au savon
- Utiliser un gant de toilette pour aider à éliminer fibres et poussières
- Si des fibres pénètrent dans la peau, elles peuvent être retirées par l'application et le retrait d'un ruban adhésif de sorte que les fibres adhèrent au ruban et sont retirées de la peau

Inhalation

- Transporter la victime à l'air frais
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin

Ingestion

- L'ingestion accidentelle de ce produit est peu probable
- Rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau pour éliminer les fibres de la gorge
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité

- Ininflammable. Seule la partie organique du produit est combustible et peut libérer de

faibles quantités de substances dangereuses en cas de chaleur ou d'incendie important et prolongé

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse
- Pulvérisation ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

- Non

Dangers particuliers associés au produit chimique

- Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs

- Non

Sensibilité aux décharges électrostatiques

- Non

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

- Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome (à pression positive), MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

- Éviter le contact avec les yeux et la peau

Précautions relatives à l'environnement

- Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

- Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité

Méthodes de nettoyage

- Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
- Éviter la création de poussière
- Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination
- Utilisateur un aspirateur industriel doté d'un filtre haute efficacité pour nettoyer la contamination causée par la poussière et les fibres

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention

- Prévenir et/ou minimiser la formation de poussière

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

- Stocker d'une manière qui minimise la formation et l'accumulation de poussière
- Garder le produit dans son emballage jusqu'à son utilisation pour minimiser la formation possible de poussière

Matières incompatibles

- Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Dans des conditions normales d'utilisation, les produits CFGF peuvent dégager de la poussière et des fibres non respirables (particules non réglementées ailleurs). Dans des conditions de

traitement extrêmes (p. ex., déchetage, broyage), ils peuvent dégager une très petite quantité de particules respirables, dont certaines peuvent être des tessons de verre (voir la section 11)

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, diameter less than 3 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter	-	-

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Mesures d'ingénierie

Procurer une ventilation locale par aspiration et/ou générale pour maintenir l'exposition sous les limites réglementaires et recommandées Une ventilation locale par aspiration doit être fournie dans les zones de coupe, de broyage ou autres traitements similaires pour retirer les poussières et fibres en suspension dans l'air

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)
- Protection de la peau et du corps** • Porter des gants de protection
• Porter des chemises à manches longues et des pantalons longs
- Protection respiratoire** • En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours
- Considérations générales sur l'hygiène** • Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé les produits
• Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide - fibre d'un diamètre supérieur à 6 µm
Aspect	Voile en fibres de verre
Odeur	Organique
Couleur	Blanc
pH	not applicable
Point de fusion / point de congélation	not applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	not applicable
Point d'éclair	not applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	not applicable
Densité de vapeur	not applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Viscosité	not applicable
Propriétés explosives	Pas un explosif
Propriétés comburantes	Pas un oxydant
Densité	not applicable
Point de ramollissement	> 800°C
Masse volumique du liquide	not applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** • Aucune réactivité connue

Stabilité chimique	• Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun dans des conditions normales de traitement
Conditions à éviter	• Aucun connu
Matières incompatibles	• Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	• La décomposition thermique de la partie organique peut rejeter de petites quantités de composants non déterminés

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas respirables selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les fibres respirables possèdent un diamètre (d) inférieur à 3 µm, une longueur (l) supérieure à 5 µm et un rapport l/d supérieur ou égal à 3. Les fibres d'un diamètre supérieur à 3 µm, ce qui est le cas de la fibre de verre en filaments continus, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et, par conséquent, n'offrent pas la possibilité de provoquer de graves maladies pulmonaires. Les fibres de verre en filaments continus ne possèdent pas de plans de clivage qui leur permettraient de se fendre sur le sens de la longueur en fibres d'un diamètre inférieur. À la place, elles se brisent dans le sens travers de la fibre, ce qui produit des fibres du même diamètre que la fibre originale avec une longueur plus courte et une faible quantité de poussière. Un examen au microscope de la poussière de fibre de verre fortement coupée et pulvérisée a mis en évidence la présence de petites quantités de particules de poussière respirables. Parmi ces particules respirables, certaines ressemblaient à des fibres en matière de rapport l/d (ainsi appelées « tessons »). Toutefois, on peut observer clairement qu'elles ne sont pas des fibres de forme régulière, mais des particules de formes irrégulières avec des dimensions semblables à celles des fibres. À notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules de poussière de type fibre mesurées à nos usines de fabrication d'un ordre de magnitude de 50 à 1000 fois inférieur aux limites applicables existantes

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en juin 1987 et en octobre 2001 (voir les monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme – fibres vitreuses artificielles – Volume 81), a catégorisé les filaments continus de fibre de verre comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les indications obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène confirmée, probable ou même possible

Renseignements sur les composants

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation	Aucun connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun connu.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Continuous filament glass fiber, non-respirable	-	Group 3	-	-

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
 A2 - *cancérogène suspecté pour l'être humain*
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
 Groupe 1 - *Cancérogène pour l'homme*
 Groupe 3 - *Inclassable comme cancérogène pour l'humain*
 NTP (programme national de toxicologie)
 Connu - *cancérogène connu*
 OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
 X - *Présent*

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction.
STOT - exposition unique Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
STOT - exposition répétée Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Effets sur les organes cibles Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation.
Danger par aspiration Non applicable.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible
Bioaccumulation Aucun renseignement disponible
Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales
Emballage contaminé Ne pas réutiliser l'emballage
États-Unis - numéro de déchet EPA Aucun numéro de déchet EPA ne s'applique au produit

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé
TMD Non réglementé
MEX Non réglementé
OACI (air) Non réglementé
IATA Non réglementé
IMDG Non réglementé
RID Non réglementé
ADR Non réglementé
ADN Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Les produits de fibres de verre en filaments continus sont des articles. Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription dans les inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), LIS/LES (Canada), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée du Sud), PICCS (Philippines), AICS (Australie), TCSI (Taiwan).

Inventaires internationaux

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Tel que livré, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas réglementé par la Proposition 65 de la Californie.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Préparée par

FCs

Date de création

29-mai-2015

Date de révision

15-févr.-2022

Note de révision

ajout de synonymes et revue des composants

Avis de non-responsabilité

Une attention raisonnable a été apportée à la préparation de ces renseignements; toutefois, le fabricant ne donne aucune garantie de valeur marchande, ou tout autre garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à de tels renseignements. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct ou accessoire à la suite de son utilisation

Fin de la fiche signalétique